Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 23 octobre 2018

Communes de l'Oise reconnues en état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 18 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au JO du 20 octobre 2018, reconnaît les communes suivantes **au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse 2017** :

- Lamorlaye (sécheresse du 1er janvier au 30 septembre 2017)
- Le Fayel (sécheresse du 1er janvier au 31 décembre 2017)

Services de l'État de l'Oise – contact presse

03.44.06.11.46 | 06.16.33.68.18 | pref-communication@oise.gouv.fr
@Prefet60 | @PrefetdelOise | www.oise.gouv.fr
1 Place de la préfecture - 60 622 Beauvais – 03.44.06.12.34